

VOIE ELECTRONIQUE
Région de Bruxelles-Capitale
 Vos réf.: 40062B1
 Nos réf.:
 06/01/2025/B/E/AUT/1.966.123/BWI/tvd/tvd
 N° Nova : 04/IPE/1966123

ORANGE BELGIUM S.A.
 Avenue du Bourget 3
 1140 BRUXELLES

Coordonnées à BE :

Dossier traité par :	le département Technologies et Rayonnements
N° de dossier :	1.966.123
N° Nova :	04/IPE/1966123
Votre contact :	Van de Wiele Thore, gestionnaire de dossiers de permis
	Tél : 02/563.44.53 Fax : 02/775.77.72
	Email : tvandewiele@leefmilieu.brussels

Objet : Demande de permis d'environnement de **classe 1D Public** pour les installations suivantes : Antennes et installations annexes (rubrique 162B) - arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 04/03/1999 (M.B. 07/08/1999) - situées **Rue Vautier 29 1000 Bruxelles**

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, un exemplaire de la décision prise par Bruxelles Environnement - BE au sujet de la demande de permis relative à des installations situées à l'adresse reprise ci-dessus.

N'hésitez pas à contacter l'agent ayant traité votre dossier (voir coordonnées ci-dessus) pour toute question portant sur le contenu de cette décision.

Nous attirons votre attention sur les dispositions suivantes :

- Les informations ou documents suivants doivent être transmis à Bruxelles Environnement dans les délais repris ci-dessous :

Délai	Conditions d'exploiter et documents à transmettre à Bruxelles Environnement	Référence du permis
Dans les 9 semaines à compter de la mise en service des installations	Formulaire de contrôle d'installations conforme dûment complété.	Article 5.1

En tant que titulaire du permis d'environnement, vous devez procéder, dans les quinze jours de la réception de la présente, à l'affichage d'un avis mentionnant l'existence de cette décision sur l'immeuble abritant les installations et à proximité, en un endroit visible depuis la voie publique. L'affichage doit être maintenu en parfait état de visibilité et de lisibilité pendant une durée de quinze jours.

A défaut de quoi, vous ne pourrez pas mettre en œuvre votre permis.

Pour vous aider à réaliser cet affichage, nous avons annexé à ce courrier un exemplaire de l'affiche composée d'un jeu de 4 feuilles de format A4.

Vous êtes tenu de prendre contact avec l'administration communale du lieu d'exploitation (02/279.22.11) afin de compléter l'affiche et de convenir de la date d'affichage et des modalités en vigueur.

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL



Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir,
nous vous prions de croire à l'assurance de notre considération.

Barbara DEWULF
Directrice générale adjointe

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956



AVIS

Application de l'article 87 de l'ordonnance du 05 juin 1997 relative au permis d'environnement

Un permis de classe **1D** a été octroyé par Bruxelles Environnement – BE le à
ORANGE BELGIUM S.A. Avenue du Bourget 3 1140 BRUXELLES pour des installations situées à :

Rue Vautier 29 1000 Bruxelles

Référence BE : 1.966.123

Nature de l'activité économique:

Installations d'utilité publique – réseaux de télécommunication

Installations concernées :

Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du
04/03/1999 (M.B. 07/08/1999)

N°rub.	Nature des Installations	Puissance, capacité, quantité	Classe
162B	Antennes émettrices		1D

Le dossier peut être consulté du au :

- à l'Administration Communale sur simple demande adressée à l'adresse e-mail : Archives-Archieff@brucity.be
- <https://www.bruxelles.be/permis-durbanisme-delivres-ou-refuses>

La présente décision est également consultable sur le portail de Bruxelles Environnement à l'adresse suivante : <https://environnement.brussels/citoyen/l'environnement-bruxelles/proteger-sa-sante/ou-sont-les-antennes>

Un recours contre la présente décision est ouvert à tout membre du public concerné auprès du Collège d'environnement –Bâtiment Arcadia –Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Le recours doit être introduit par lettre recommandée à la poste dans les 30 jours suivant la fin de l'affichage, soit au plus tard le(date de fin de l'affichage + 30 jours)

L'introduction du recours donne lieu au paiement d'un droit de dossier de 125 Euro. Un récépissé de paiement au compte BE51 0912 3109 6162 du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale doit être joint à la lettre d'introduction

D'une manière générale, vous pouvez contacter Ombuds Bruxelles, institution indépendante de médiation entre les citoyens et les administrations, en ligne : www.ombuds.brussels , par mail : plaintes@ombuds.brussels , par téléphone : +32 2 549 67 00 ou par courrier ou sur rendez-vous : Ombuds Bruxelles, Place de la Vieille Halle aux Blés 1, 1000 Bruxelles

Le présent avis est affiché du au (15 jours)

par (Nom, prénom) :

Signature :

BERICHT

Toepassing van artikel 87 van de ordonnantie van 05 juni 1997 betreffende de milieuvergunningen

Een Milieuvergunning van klasse 1D werd door Leefmilieu Brussel - LB verleend op
aan ORANGE BELGIUM N.V. , Bourgetlaan 3 te 1140 BRUSSEL voor de uitbating gelegen te:

Vautierstraat 29 1000 Brussel

Nr. LB: 1.966.123

Aard van de economische activiteit: Inrichtingen van openbaar nut - telecommunicatienetwerken

Betrokken inrichtingen: Besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering van
04/03/1999 (B.S. 07/08/1999)

Rub. nr	Aard van de inrichtingen	Vermogen, capaciteit, hoeveelheid	Klasse
162B	Zendantennes		1D

Het dossier kan geraadpleegd worden van tot :

- bij het gemeentebestuur op eenvoudig verzoek gericht naar volgend emailadres Archives-Archief@brucity.be
- <https://www.brussel.be/afgeleverde-geweigerde-stedenbouwkundige-vergunningen>

De huidige beslissing kan u tevens consulteren op de website van Leefmilieu Brussel op het volgende adres : <https://leefmilieu.brussels/burgers/het-milieu-brussel/onze-gezondheid-beschermen/waar-staan-de-antennes>

Een beroep tegen onderhavige beslissing kan worden ingediend bij het Milieucollege –Gebouw Arcadia–Kunstberg 10-13te 1000 Brussel door elk lid van het betrokken publiek. Het beroep dient per aangetekende brief bij de post te worden ingediend in de loop van de dertig dagen, vanaf dat het onderhavig bericht wordt uitgehangen, hetzij uiterlijk op(datum van het einde van de aanplakking + 30 dagen)

De indiening van het bezwaar geeft aanleiding tot de betaling van een dossierrecht van 125 Euro. Een bewijs van de betaling op rekeningnummer BE51 0912 3109 6162 van het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijke Gewest dient te worden gevoegd bij de brief, waardoor het bezwaar wordt ingediend.

In het algemeen kan u contact opnemen met Ombuds Brussel, de onafhankelijke ombudsdienst tussen burgers en overhedsdiensten via internet: www.ombuds.brussels, per mail: klachten@ombuds.brussels telefonish: +32 2 549 67 00 of per post of op afspraak: Ombuds Brussel, Oud Korenhuis 1, 1000 Brussel

Onderhavig bericht wordt uitgehangen van tot..... (15 dagen)
door (naam + voornaam):

Handtekening:

Formulaire de contrôle d'installations conforme

En vertu de l'article 5 §8 de l'*Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 30 octobre 2009 relatif à certaines antennes émettrices d'ondes électromagnétiques*, le présent formulaire doit être dûment complété et transmis à Bruxelles Environnement (Département Technologies et Rayonnements) dans les 9 semaines à compter de la mise en service des installations.

→ via permit-emf@environnement.brussels

Référence du permis d'environnement	001966123
Code-site	40062B1

Les paramètres techniques des antennes sont-ils implémentés conformément au permis d'environnement ?	
Panneau 1	OK ?
Azimuth : 70° Position X (coordonnée Lambert) : 150549.3 Position Y (coordonnée Lambert) : 169620.1 Hauteur milieu d'antenne : 39.0 m Dimension : 1.0 m Tilt mécanique : 0°	
Panneau 2	OK ?
Azimuth : 70° Position X (coordonnée Lambert) : 150543.4 Position Y (coordonnée Lambert) : 169619.0 Hauteur milieu d'antenne : 42.9 m Dimension : 2.7 m Tilt mécanique : 0°	
Panneau 3	OK ?
Azimuth : 165° Position X (coordonnée Lambert) : 150607.6 Position Y (coordonnée Lambert) : 169563.7 Hauteur milieu d'antenne : 41.1 m Dimension : 1.0 m Tilt mécanique : 0°	
Panneau 4	OK ?
Azimuth : 165° Position X (coordonnée Lambert) : 150606.5 Position Y (coordonnée Lambert) : 169563.2 Hauteur milieu d'antenne : 40.7 m Dimension : 2.7 m Tilt mécanique : 0°	
Panneau 5	OK ?
Azimuth : 340° Position X (coordonnée Lambert) : 150532.1 Position Y (coordonnée Lambert) : 169616.7 Hauteur milieu d'antenne : 42.9 m Dimension : 2.7 m Tilt mécanique : 0°	
Panneau 6	OK ?

Azimuth : 340° Position X (coordonnée Lambert) : 150531.1 Position Y (coordonnée Lambert) : 169623.8 Hauteur milieu d'antenne : 39.0 m Dimension : 1.0 m Tilt mécanique : 0°		
---	--	--

Je soussigné..... (indiquer prénom, nom, fonction), agissant pour le compte de (indiquer l'opérateur), atteste que les installations du site mentionné en objet ont été mises en place et sont exploitées conformément aux données du permis d'environnement du site en question.

Fait le/..../.....

A.....

Signature :